

gouvernement de le voter, et envers les contribuables de le discuter. Il faut examiner le temps qui vous reste pour cela. Nous sommes au 5; le 26, vous êtes obligés de partir pour Reims; il vous reste donc vingt jours francs. Il faut donc finir le budget; s'il vous reste du temps, vous pourriez vous occuper de la loi dont on vient de parler.» M. Gères de Camarsac échoua le 17 novembre 1827, dans sa circonscription, avec 52 voix contre 110 à l'élu, constitutionnel, M. Balguerie.

**GERIN (ANTOINE)**, député de 1827 à 1830, né à Saint-Etienne (Loire) le 13 octobre 1769, mort à une date inconnue, fabricant à Saint-Etienne, fut élu, le 17 novembre 1827, député du 3<sup>e</sup> arrondissement de la Loire, par 133 voix (259 votants, 297 inscrits), contre 125 à M. Ternaux, ancien député. Il prit place dans la majorité ministérielle, ne fut pas des 221, et rentra en 1830 dans la vie privée.

**GERLA (PIERRE)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Villebrunier (Lot-et-Garonne) le 17 novembre 1763, mort à Villebrunier le 22 avril 1834, fut nommé procureur-syndic du district de Castelsarrazin pendant la Révolution, et maire de cette ville. Élu, le 25 vendémiaire an IV, député de la Haute-Garonne au Conseil des Cinq-Cents, par 190 voix sur 363 votants, il présenta, le 21 floréal an VI, un rapport sur la motion de Gomaire, tendant à abolir l'usage des mots « sieur » et « monsieur » dans les lettres de change, et fut élu secrétaire du conseil (1<sup>er</sup> brumaire an VII); le 21 ventôse suivant, il lut un projet déclarant que « nul ne peut être élu greffier ou commis-greffier d'un tribunal auquel la loi attribue la nomination du premier de ces fonctionnaires, s'il est parent ou allié de l'un des juges, jusqu'au 3<sup>e</sup> degré ». Son attitude au coup d'Etat de brumaire le fit nommer, le 4 prairial an VIII, juge au tribunal civil de Castelsarrazin.

**GERLE (CHRISTOPHE-ANTOINE, DOM)**, député en 1789, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 25 octobre 1736, mort à Paris le 17 novembre 1801, était prieur de la chartreuse de Pont-Sainte-Marie, près Pontgibaud (Auvergne), et visiteur de son ordre. Le 21 mars 1789, il fut élu député suppléant du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée de Riom, et fut admis à siéger le 11 décembre 1789, en remplacement de M. de Labastide, démissionnaire. Il se montra partisan enthousiaste des idées nouvelles, et se fit affilier à la Société des Jacobins, dès qu'il fut entré dans l'Assemblée. C'est lui qui figure, comme on l'a dit, dans le tableau du « Serment du Jeu de paume » de David, bien que, à cette époque, il ne siégeât pas encore. Membre du comité ecclésiastique, il proposa de déclarer, le 12 avril 1790, que « la religion catholique serait toujours la religion de la nation, et que son culte serait le seul autorisé ». Mais, le lendemain, il retira sa motion, qui fut reprise par la droite, et repoussée par l'Assemblée. Robespierre lui délivra, sous la Terreur, un certificat de civisme. Mêlé, en juin 1794, aux momeries qui se pratiquaient chez Catherine Théot, il fut arrêté avec elle et d'autres, sous prétexte de conspiration, et ne fut sauvé que par l'intervention énergique de Robespierre. Plus tard, en 1796, l'ex-chartreux fut admis comme employé dans les bureaux du ministère de l'Intérieur, où il ne resta que dix-huit mois. Il mourut peu de temps après.

**GERMAIN (AMBROISE-FRANÇOIS)**, député en 1789, né à Paris le 20 janvier 1726, mort à Paris le 15 décembre 1821, fils de Thomas Germain, orfèvre, sculpteur et architecte, était lui-même orfèvre, rue Saint-Denis, quand il fut élu, le 14 mai 1789, député du tiers aux États-Généraux pour la ville de Paris avec 142 voix. Le 8 octobre 1790, il s'opposa à l'émission de 30 millions de billets de la Banque d'escompte, et, le 5 mai 1791, à l'émission des assignats au-dessous de 5 livres, comme pouvant faire disparaître la monnaie. Plus tard cependant il se livra à des spéculations et devint l'un des directeurs de la Banque de France. Quoiqu'il eût de très faible santé, il mourut presque centenaire.

**GERMAIN (JEAN-FRANÇOIS)**, député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1804, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Censeau (Jura) le 29 avril 1762, mort à Censeau le 22 juillet 1825, exerçait la profession d'avocat, lorsqu'il fut appelé au directoire du département du Jura en 1790. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1793, époque à laquelle, mis hors la loi comme fédéraliste, par suite des événements du 31 mai, il se réfugia en Suisse. Après le 9 thermidor, Germain fut réintégré dans ses fonctions administratives, et, en 1796, devint juge au tribunal civil de Lons-le-Saulnier. Le 25 germinal an VI, il fut élu député du Jura au Conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut admis, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, sur la liste des membres du nouveau Corps législatif, comme député du Jura. Il sortit de cette assemblée en 1804, fut nommé conseiller de préfecture de son département (7 pluviôse an XII), et y remplit par la suite, en diverses circonstances, les fonctions de préfet, notamment lors de l'invasion des alliés (1814). Rallié à la Restauration, il reçut des mains du comte d'Artois la croix de la Légion d'honneur en octobre 1814; puis l'arrondissement de Poligny, par 36 voix sur 66 votants, lui confia, le 11 mai 1815, le mandat de représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après la courte session de cette assemblée, il reprit ses fonctions de conseiller de préfecture et les exerça jusqu'en février 1816. Il se retira alors à Censeau et s'occupa d'y créer une école et une maison de charité.

**GERMAIN (ANTOINE-MARIE-HENRI)**, député de 1869 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1885, né à Lyon (Rhône) le 19 février 1824, gendre de M. Vuitry, président du conseil d'administration du Crédit lyonnais, administrateur de la Société des Forges de Châtillon et Commentry, et des mines de Montrambert, s'était surtout occupé de questions financières et industrielles, lorsqu'il se présenta aux élections législatives du 24 mai 1869, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Ain; il fut élu par 18,073 voix sur 30,946 votants et 38,253 inscrits, contre 10,190 voix à M. Bodin, candidat officiel, et 2,594 à M. Julien. Il prit place au centre gauche, soutint l'empire libéral, fit voter ses électeurs pour le plébiscite et se prononça pour la guerre contre la Prusse. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 58,331 voix sur 71,803 votants et 107,184 inscrits. Il siégea au centre gauche, fut membre de la réunion Saint-Marc-Girardin, parla avec autorité et fut écouté dans les ques-

tions de finances, notamment en faveur de l'impôt sur le revenu, fit partie des commissions des budgets, et vota pour la paix, contre la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le service militaire de trois ans, contre la démission de Thiers, contre l'arrêté sur les enterrements civils, contre le septennat, pour l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallou, pour les lois constitutionnelles. Président du conseil général de l'Ain, dont il était membre pour le canton de Châtillon-sur-Chalaronne, il fut réélu député, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Trévoux, par 13,565 voix sur 15,719 votants et 23,940 inscrits, contre 1,385 voix au colonel Denfert-Rochereau, qui ne s'était pas porté candidat. Il devint président du groupe du centre gauche, se prononça contre le ministère du 16 mai et fit partie des 363. Réélu, en cette qualité, le 14 octobre 1877, par 15,924 voix sur 20,509 votants et 24,766 inscrits, contre 4,530 voix à M. Musset, il soutint énergiquement le parti républicain, et, aux élections du 21 août 1881, se présenta avec un programme où il demandait : la révision de la constitution, la modification du mode d'élection des sénateurs, la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le service militaire de trois ans obligatoire pour tous, une meilleure répartition des impôts, l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, la liberté de réunion, la liberté de la presse. Réélu député par 11,400 voix sur 13,987 votants et 24,927 inscrits, il appuya de ses votes les mesures des ministères opportunistes qui faisaient partie de son programme, prit une part importante aux débats financiers, proposa de substituer à l'impôt foncier un impôt sur le tabac et sur l'alcool (décembre 1883), demanda la suppression de l'impôt du sel, l'augmentation de l'impôt sur le sucre, réclama la suppression des dépenses extraordinaires (janvier 1885), déposa (mars) un amendement remplaçant les droits protecteurs par un dégrèvement de l'impôt foncier équilibré par une surtaxe de 144 fr. sur l'hectolitre d'alcool, et fit (juin) un véritable réquisitoire contre la gestion financière du gouvernement. Il ne fut pas porté, au renouvellement du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du département de l'Ain, et, candidat indépendant de nuance centre gauche, il échoua avec 15,073 voix sur 76,643 votants. Il se présenta, le 13 décembre suivant, à l'élection sénatoriale partielle destinée à pourvoir, dans l'Ain, au remplacement de M. Robin, décédé; il n'obtint que 277 voix contre 602 données à l'élu, M. Morellet. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1886).

**GERMAIN (CONSTANT)**, député depuis 1881, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 16 juin 1839, fut d'abord agrégé au tribunal de commerce de Toulouse, puis devint maire de Montaut, et conseiller général du canton de Carbonnès (1879). Aux élections du 21 août 1881, il se porta comme candidat républicain dans l'arrondissement de Muret, et fut élu par 10,979 voix sur 21,698 votants et 28,290 inscrits, contre 10,418 voix à M. Niel, député sortant. Il soutint de ses votes la politique ministérielle; dans sa profession de foi, il avait demandé la réforme de la magistrature, le service militaire obligatoire pour tous avec la plus courte durée possible, l'élection du Sénat au suffrage universel. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste de con-

centration républicaine de la Haute-Garonne il fut élu au second tour (18 octobre), le 3<sup>e</sup> sur 7, par 57,704 voix sur 113,803 votants et 138,226 inscrits. Assis à la gauche radicale, il devint vice-président de ce groupe, mais il vota le plus souvent avec les opportunistes, notamment pour l'expulsion des princes. En dernier lieu, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**GERMAIN.** — Voy. MONTFORTON (COMTE DE).

**GERMANÈS (PIERRE-LOUIS-FRÉDÉRIC)**, député de 1847 à 1848, né à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône) le 24 mai 1797, mort le 19 février 1889, exerça la profession d'avocat. Entré dans la magistrature sous le ministère Martignac, il fut nommé, en 1833, juge d'instruction au tribunal d'Avignon, président au même siège en 1840, et chevalier de la Légion d'honneur en 1842. Le 25 septembre 1847, il fut élu député dans le 1<sup>er</sup> collège électoral de Vaucluse (Avignon) avec 336 voix sur 538 votants et 623 inscrits, contre 198 voix à M. d'Olivier; il succédait à M. de Cambis, décédé. Il siégea parmi les ministériels et vit sa carrière politique terminée par la révolution de 1848. Il poursuivit sa carrière de magistrat, et fut admis à la retraite le 18 février 1868, avec le titre de premier président honoraire.

**GERMIGNAC (FRANÇOIS-JACQUES)**, député en 1791, membre de la Convention, date de naissance inconnue, mort à Paris le 18 décembre 1792, exerçait dans la Corrèze la profession de médecin. Procureur-syndic du département, il fut élu, le 31 août 1791, député de la Corrèze à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 7, par 236 voix (372 votants); il y vota avec la majorité. Réélu à l'unanimité des votants, par le même département, membre de la Convention, le 4 septembre 1792, il eut à peine le temps de siéger dans cette assemblée; il mourut en effet le 18 décembre suivant.

**GERMINY (HENRY-CHARLES LEBÈGUE, COMTE DE)**, député de 1815 à 1816 et pair de France, né à Motteville (Seine-Inférieure) le 26 juillet 1778, mort à Orsay (Seine-et-Oise) le 17 mars 1843, « fils de haut et puissant seigneur Antoine-Raoul-Gabriel comte Lebègue de Germiny, capitaine de dragons au colonel-général pour le service de France, et de haute et puissante dame Amable-Julie Guérout de Pouymartin, son épouse, » appartenait à une famille de noblesse lorraine. Il fut pendant dix années membre du conseil d'arrondissement d'Yvetot, puis administrateur des hospices civils de Rouen. En juin 1815, il commandait la 9<sup>e</sup> légion de la garde nationale, celle de la Seine-Inférieure. Ce département l'élu député, le 22 août de la même année, par 118 voix (186 votants, 248 inscrits). M. de Germiny fit partie, dans la Chambre « introuvable », de la minorité ministérielle. Membre de la commission chargée d'examiner la loi dite « d'amnistie », il déclara qu'une loi d'amnistie étant une mesure de salut public, on ne devait point en étendre les exceptions, ni augmenter la peine prononcée contre quelques hommes égarés, et il ajouta : « La Chambre ne peut juger les

causes d'exception et en présenter d'autres quand le roi veut pardonner. » A propos de la loi du 9 novembre sur les écrits et cris séditieux, il s'exprima ainsi : « Qui sont ceux que la loi peut et doit vouloir atteindre ? ceux qui abusent de la crédulité des citoyens paisibles pour leur faire envisager la représentation nationale comme une faction... » Le 14 septembre 1816, il fut nommé préfet du Lot et passa à la préfecture de l'Oise le 5 février 1817. Il fut élevé à la pairie le 5 mars 1819. A la Chambre haute, il soutint le gouvernement de la Restauration, mais vota avec les royalistes modérés. Après la révolution de 1830, il prêta serment à Louis-Philippe et continua de siéger à la Chambre des pairs jusqu'à sa mort (1843). Officier de la Légion d'honneur.

**GERMINY (CHARLES-GABRIEL LEBÈGUE, COMTE DE)**, ministre et sénateur du second empire, né à Cliponville (Seine-Inférieure) le 3 novembre 1799, mort au Havre (Seine-Inférieure) le 22 février 1871, entra au conseil d'Etat et fut nommé maître des requêtes en 1832. Il remplissait ces fonctions lorsque, en 1840, son beau-père, M. Humann, devenu ministre des finances, le prit pour chef de cabinet. Après deux ans d'exercice, il fut pourvu de la recette générale de Saïne-et-Loire (1843). Puis il fut appelé à la préfecture de Seine-et-Marne, devint quelque temps conseiller-maire à la cour des Comptes, puis receveur général des finances à Rouen. Là il prit part à la création du Comptoir d'Es-compte et de plusieurs institutions de crédit. Son passé et les opinions conservatrices qu'il professait lui firent confier, le 24 janvier 1851, par le président de la République, le portefeuille des Finances. Le 3 février suivant, il présenta un projet de loi tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 1,800,000 francs pour les dépenses de la présidence. L'Assemblée fit un accueil des plus froids à cette proposition, et le 10 avril, M. de Germiny donna sa démission. Le lendemain, il était nommé commandeur de la Légion d'honneur. Il devint plus tard régent de la Banque de France, fut appelé, en 1854, aux fonctions de gouverneur du Crédit foncier qui venait d'être reorganisé, et quitta le Crédit foncier en 1856 pour occuper le poste de gouverneur de la Banque de France. Le 7 mai 1863, il entra au Sénat impérial, fut remplacé à la Banque par M. Vuitry et garda le titre de gouverneur honoraire. Il soutint de ses votes jusqu'en 1870 le gouvernement de Napoléon III, et rentra dans la vie privée au 4 septembre. M. de Germiny a été président de la Compagnie immobilière et a fait partie d'un grand nombre de sociétés financières. Son fils, M. Eugène de Germiny, avocat distingué et conseiller municipal de Paris, fut mêlé, en 1877, à une affaire de meurtres qui l'obligea de quitter la France. Il est aujourd'hui avocat à Buénos-Ayres.

**GERMINY (MARIE-HENRI-GABRIEL LEBÈGUE, COMTE DE)**, député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 3 juillet 1811, « fils de Marie-Gabriel-Raoul Lebègue de Germiny, ancien officier supérieur de cavalerie, et de demoiselle Adélaïde-Charlotte-Françoise Asselin de Villequier, » fut destiné à l'état militaire, entra à l'école de Saint-Cyr en 1828, et en sortit comme sous-lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne; mais il donna sa démission dès 1832, et se mit à voyager. Il parcourut successivement l'Allemagne, l'Autriche, puis les possessions françaises d'Afrique, l'Amérique du Sud, et enfin l'Extrême-Orient. De retour en

France, il épousa Mlle van der Vliet, d'une ancienne famille hollandaise, et s'établit dans le Calvados, où il acheta la terre et le château de Bénéauville (commune de Barent). Maire de Barent en 1848, conseiller général du Calvados pour le canton de Troam depuis 1852, il soutint le gouvernement impérial, et fut son candidat officiel aux élections législatives du 24 mai 1869. M. de Germiny, élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription du Calvados par 13,402 voix (26,305 votants, 37,787 inscrits), vota jusqu'au 4 septembre 1870 avec la majorité dynastique, notamment pour la déclaration de guerre à la Prusse. Chevalier de la Légion d'honneur (1863).

**GERMIOT (JOSEPH)**, député en 1789, né à Septeuil (Seine-et-Oise) le 17 novembre 1736, mort à une date inconnue, « fils de Louis Germiot, laboureur, demeurant à Charbonnière, dépendance de la paroisse de Septeuil, et de Marie Pichot, son épouse, » était agriculteur à Menucourt. Le 24 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Mantes et Meulan. Il appuya de ses votes les revendications de son ordre et ne parut pas à la tribune.

**GERMONIÈRE (LOUIS-HIPPOLYTE RANGEARD DE LA)**, représentant en 1848, en 1849, en 1871, né à Vouvray (Indre-et-Loire) le 24 novembre 1807, mort au Vast (Manche) le 1<sup>er</sup> février 1887, fit ses études au collège de Pontlevoy, puis à l'Ecole de droit à Paris. Reçu licencié en 1829, il s'associa (1830) à son beau-père, propriétaire d'une importante filature de coton au Vast. Déjà conseiller municipal de Rouen et membre du tribunal et de la chambre de commerce de cette ville, il prit part au banquet réformiste de Rouen en 1847, et, après la révolution de 1848, fut élu par les conservateurs de la Seine-Inférieure, représentant à l'Assemblée constituante, le 10<sup>e</sup> sur 19, avec 128,752 voix. M. de la Germonière prit place à droite, fit partie du comité du commerce, et vota, notamment : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'amnistie, etc. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, il continua d'opiner avec les monarchistes, appuya de ses votes les lois répressives sur la presse, le droit de réunion, l'exercice du suffrage universel, mais n'approuva point le coup d'Etat de décembre 1851. Ayant protesté, à la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, contre l'acte du prince-président, il fut arrêté et conduit au Mont-Valérien. M. de la Germonière resta dans la retraite pendant la durée de l'empire, et fut rappelé au parlement, le 8 février 1871, par les électeurs de la Manche : élu représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> sur 11, par 70,071 voix (88,856 votants, 153,873 inscrits), il siégea au centre droit, se prononça : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la dénonciation des traités de commerce, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour le ministère de Broglie, contre la dissolution, pour le septennat, l'état de siège, la loi des maires, etc. Il repoussa l'amendement Wallon, mais se rallia au vote des lois constitutionnelles. M. de la Germonière fit partie de plusieurs commissions importantes, entre autres de celle des marchés et de la célèbre commission des Trente. Il se

représenta, sans succès, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Cherbourg, et échoua avec 2,110 voix contre 7,195 à M. de Tocqueville, élu, et 5,861 à M. Lavielle. Membre du conseil supérieur du commerce.

**GEROLT** (BERNARD-FRANÇOIS-JOSEPH), député au Corps législatif de l'an XI à 1814, né à Bonn (Allemagne) le 15 septembre 1747, mort à une date inconnue, fils de M. Ferdinand-François-Etienne Gerolt, et de Mme Hélène-Jeanne-Thérèse Merznich, fut, dans son pays, conseiller intime de l'électeur de Cologne et membre de la cour de révision de l'électorat. Sous la domination française, il entra dans la magistrature, occupa le poste de procureur impérial près le tribunal de première instance de Bonn, et fut choisi par le Sénat conservateur, le 2 vendémiaire an XIV, pour représenter au Corps législatif le département de Rhin-et-Moselle. Il obtint, le 8 mai 1811, le renouvellement de ce mandat, qu'il conserva jusqu'à la fin de l'empire.

**GERTOUX** (BRICE), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né en 1743, mort à une date inconnue, était homme de loi à Tarbes. Le 3 septembre 1791, il fut élu, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 109 voix (217 votants), député des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée législative, où il passa inaperçu. Réélu par le même département, le 4 septembre 1792, le 3<sup>e</sup> sur 6, par 246 voix (270 votants), membre de la Convention, il répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal, lors du procès de Louis XVI : « Je vote pour la reclusion pendant la guerre, et pour le bannissement à la paix. » Il opina constamment avec les modérés, et fit encore partie (22 vendémiaire an IV) du Conseil des Cinq-Cents, où le département des Hautes-Pyrénées l'envoya siéger par 76 voix (113 votants). Il quitta la vie politique en l'an VII.

**GERSAIS** (ETIENNE-AUGUSTE), député de 1837 à 1842, né à Glos-la-Ferne (Orne) le 12 août 1797, mort à une date inconnue, fils de Jacques Gervais et de Marie Gervais, fut longtemps notaire, maire de Provins, et conseiller général. Pour le récompenser des services qu'il rendit à la ville, ses concitoyens le nommèrent, le 4 novembre 1827, député du 4<sup>e</sup> collège électoral de Seine-et-Marne (Provins), par 227 voix sur 470 votants et 553 inscrits, et le réélurent, le 2 mars 1839, par 281 voix sur 461 votants et 556 inscrits. Il siégea au centre, mais vota parfois avec l'opposition dynastique.

**GERVILLE-RÉACHE** (GASTON-MARIE-SIDONIE-THÉONILE), député depuis 1881, né à la Pointe-à-Pître (Guadeloupe) le 23 août 1854, fils d'un greffier de la cour d'appel, fit ses études à Paris, fut reçu avocat, et entra comme rédacteur judiciaire à la Justice. Inscrit au barreau de Paris, où il plaida non sans succès, il se présenta, comme candidat radical, aux élections du 2 octobre 1881, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Guadeloupe, et fut élu député par 2,206 voix sur 3,765 votants et 12,478 inscrits, contre 986 voix à M. Emile Réaux, et 565 à M. Jean Romain. Le même jour il obtint, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Guadeloupe, 203 voix contre 2,523 à M. Sarlat, élu, et 551 à M. Emile Réaux. Il prit place à l'extrême-gauche, mais passa bientôt à l'Union des gauches, trouvant le programme radical irréalisable pour le moment. Il devint vice-président de ce dernier groupe, et prit une part active aux travaux parlementaires. En juin 1882, il présenta à la loi sur la réforme de la magistra-

ture un contre-projet demandant l'élection des magistrats au suffrage universel; appuya (janvier 1883) le rapport de M. Lepère sur le même sujet, concluant du moins à l'élection par le suffrage à deux degrés; fut rapporteur de la loi sur la rélegation des récidivistes (mars 1883) et fut un des champions les plus ardents pour la défense de cette loi; fut chargé, au Congrès (août 1884), de l'important rapport limitant aux propositions du gouvernement la révision des lois constitutionnelles. Porté, aux élections du 25 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Guadeloupe, il fut réélu, le 1<sup>er</sup> sur 2, par 5,456 voix sur 10,514 votants et 34,103 inscrits; dans la nouvelle Chambre, il fit presque constamment partie de la commission du budget, fut rapporteur du budget de la marine en 1886 et 1889 (ses rapports ont été remarqués et vivement discutés), rapporteur du budget des affaires étrangères en 1888, rapporteur de la loi des cadres des officiers de la marine, président du comité consultatif des pêches maritimes, président de la commission de réforme de la comptabilité des magasins de la marine, président de la classe 77 à l'Exposition universelle, etc. En janvier 1887, il contribua à la formation de « l'Association de propagande républicaine », dont les statuts furent votés le 17 février; le 31 mai 1888, il interpella le ministre des Affaires étrangères sur les paroles prononcées à la tribune hongroise par M. Tisza, premier ministre, conseillant aux Hongrois de ne pas prendre part à l'exposition de 1889 à Paris, « parce que leurs biens et leurs personnes n'y seraient pas en sûreté. » La réponse du ministre français donna satisfaction à l'émotion soulevée par ces étranges paroles. Lors de l'incident du cosaque Atchinoff à Sagallo, et de l'interpellation de M. Hubbard sur cette affaire (28 février 1889), M. Gerville-Réache, après la réponse du ministre des Affaires étrangères, déposa l'ordre du jour suivant : « La Chambre, s'associant aux sentiments de sympathie pour la Russie exprimés par le gouvernement, passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour fut voté à l'unanimité. Radical par principe, mais opportuniste par circonstance, M. Gerville-Réache a voté constamment avec les républicains de gouvernement, et s'est prononcé notamment, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**GESNOUIN** (FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Fougères (Ille-et-Vilaine) le 15 mai 1750, mort à Brest (Finistère) le 24 février 1814, alla fort jeune à Paris, travailla chez Cadet père et dans le laboratoire de la Rochefoucauld-Liancourt, et suivit les cours de Lavoisier, de Fourcroy et de Vauquelin. Le 1<sup>er</sup> mai 1777, il fut nommé apothicaire-major à Brest, et devint, en juillet 1789, membre du conseil de la commune de Brest, puis conseiller municipal. Pharmacien en chef en janvier 1793, il fut élu, le 25 germinal an V, député du Finistère au Conseil des Cinq-Cents, ne s'y occupa que de questions relatives à la marine et ne monta à la tribune que pour discuter le nouveau code pénal maritime. Le 4 nivôse an VIII, le Sénat conservateur l'élu député du Finistère au Corps législatif. Bonda

à la vie privée, il continua à Brest l'exercice de la pharmacie. Son nom est attaché à une préparation antisyphilitique jadis très usitée.

**GESTAS** (JEAN-CHARLES-AMANT-CONSTANT CASEMAJOR, COMTE DE), député de 1815 à 1816 et de 1818 à 1831, né à Rive-Haute (Basses-Pyrénées) le 1<sup>er</sup> décembre 1776, mort à Paris le 25 octobre 1849, débuta dans la vie parlementaire, le 22 août 1815, comme député des Basses-Pyrénées, élu par 77 voix (139 votants, 226 inscrits), au collège de département. Il vota avec la majorité de la Chambre introuvable. Puis il reparut à la Chambre le 20 octobre 1818, ayant été nommé pour la seconde fois député des Basses-Pyrénées, par 93 voix (183 votants, 321 inscrits), contre 89 à M. Basterreche. Il prit place à droite, et vota généralement avec la fraction la plus avancée de l'opinion royaliste. Réélu, le 13 novembre 1820, par 63 voix (79 votants, 111 inscrits), puis le 25 février 1824, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement des Basses-Pyrénées (Orthez), par 95 voix (119 votants, 143 inscrits), contre 20 au général Lamarque, il appuya la politique de M. de Villèle, qui le nomma inspecteur principal conservateur des eaux et forêts. M. de Gestas obtint le renouvellement de son mandat, au collège de département, le 17 novembre 1827, par 171 voix (303 votants, 366 inscrits), vota *contre* l'adresse « des 221 », et, renommé une dernière fois le 12 juillet 1830, par l'arrondissement d'Orthez, avec 105 voix (117 votants, 145 inscrits), ne donna pas sa démission après l'avènement de Louis-Philippe, mais ne fut pas réélu en 1831.

**GÉVAUDAN** (ANTOINE), député de 1822 à 1824, né à Cette (Hérault) le 21 mai 1746, mort à Paris le 17 mai 1826, fut, sous la Restauration, un des administrateurs des *Messageries royales*, qui possédaient alors le monopole des transports publics. Il avait épousé Mlle Devienne, la célèbre sociétaire du Théâtre-Français, une des meilleures soubrettes qu'ait connues la maison de Molière, et avait eu d'elle un fils, mort à l'âge de seize ans, en 1816. Le 15 février 1822, la nomination de M. Roy comme pair de France ayant produit une vacance dans la députation de la Seine, M. Gévaudan fut élu, comme royaliste, le 15 février 1822, député du 4<sup>e</sup> arrondissement de ce département, par 633 voix (1,045 votants), contre 336 à M. Legrand-Devaux. Il soutint de ses votes le gouvernement, obtint sa réélection le 9 mai 1822, par 845 voix (1,350 votants, 1,435 inscrits), contre 459 à M. Bertin-Devaux, et siégea jusqu'en 1824 dans les rangs de la majorité.

**GÉVELOT** (JULES-FÉLIX), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Paris le 6 juin 1826, s'appelait de son nom patronymique Batard-Gévelot; il obtint, en 1862, l'autorisation de porter le seul nom de Gévelot. Propriétaire directeur, aux Molineaux (Seine), d'une manufacture de capsules et de cartouches à laquelle il a donné son nom, et créateur de vastes exploitations agricoles dans l'Orne, où il a opéré des défrichements considérables, il fut élu, en 1869, conseiller général de ce département pour le canton de Messey. La même année (24 mai), il se présenta avec succès, comme candidat indépendant au Corps législatif, et fut nommé député de la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Orne, par 17,813 voix contre 12,073 au député officiel sortant, M. de Torcy. Il prit place au centre gauche, fut élu membre de la commission des douanes, protesta contre le

plébiscite et contre les candidatures officielles, fit partie des 116, et vota la déclaration de guerre à la Prusse. Pendant la campagne, il participa à la défense de Paris comme membre du comité scientifique de la Défense, et comme président de la commission d'armement au ministère des Travaux publics. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 56,536 voix (65,515 votants, 123,713 inscrits), il siégea dans les rangs des conservateurs républicains, appuya la politique de Thiers, vota *contre* sa démission au 24 mai 1873, *contre* le ministère de Broglie, *contre* la loi des maires, l'état de siège, le septennat, etc., et *pour* l'amendement Wallon et l'ensemble des lois constitutionnelles. Il se présenta aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, et échoua dans l'Orne avec 263 voix (595 votants); mais il se fit réélire député, le 20 février suivant, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Domfront, avec 11,287 voix (14,946 votants, 19,906 inscrits). Il reprit sa place au centre gauche et fut des 363. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 11,399 voix (13,255 votants, 20,222 inscrits), contre 139 voix à M. de Torcy et 114 à M. Lefébure, il soutint le ministère Dufaure, vota *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui, *contre* l'amnistie plénière, et suivit la politique opportuniste. Les élections du 21 août 1881 le renvoyèrent à la Chambre par 10,109 voix (12,469 votants, 20,296 inscrits). Il continua de donner son appui au gouvernement, se prononça *contre* la séparation de l'Église et de l'État, *contre* la magistrature élue, *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, et, après une nouvelle tentative infructueuse pour entrer au Sénat le 6 janvier 1885, en remplacement de M. de Flers, décédé (il n'eut alors que 454 voix contre 485 à M. Libert, monarchiste, élu), il obtint encore, en octobre 1885, le renouvellement de son mandat législatif, sur la liste opportuniste, dans l'Orne; il passa seul de cette liste avec 44,585 voix (83,704 votants, 107,583 inscrits). M. Gévelot ne se fit inscrire à aucun groupe dans la Chambre nouvelle; il continua d'approuver la politique ministérielle, opina *contre* la révision intégrale de la Constitution, *contre* l'expulsion des princes, et vota en dernier lieu: *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. M. Gévelot, qui a été longtemps maire de Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise), est chevalier de la Légion d'honneur.

**GEVERS** (ABRAHAM), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Rotterdam (Hollande) le 29 novembre 1762, mort à sa maison de campagne de Noord-Nieuwzand (Hollande) le 21 août 1818, descendait d'une famille patricienne de Rotterdam, et peut-être d'une famille de Gèvres d'origine française, et était fils de Paulus Gevers et de Jacoba-Maria Cornets de Groot (descendants du célèbre Hugues de Groot). Echevin de la seigneurie de Cool (1782), reçu docteur en droit (1784), il devint (20 décembre 1785) secrétaire des premiers intendants des digues de Schieland, puis commissaire de l'amirauté (16 mai 1786), et commissaire (directeur) des postes en 1795. Membre de l'Assemblée nationale hollandaise en 1797, échevin

de Rotterdam en 1802, et membre du Corps législatif du royaume de Hollande (1806), il était vice-président de cette assemblée lorsque la réunion de la Hollande à la France le fit entrer, le 19 février 1811, comme député du département des Bouches-de-la-Meuse, au Corps législatif français. Cette nomination fut faite directement par l'empereur sur une liste de candidats présentés par le préfet du département. Gevers fut appelé, en 1813, aux fonctions de président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Rotterdam. La même année, il fut nommé garde général des forêts du 3<sup>e</sup> district de Zuid-Holland, et quitta le Corps législatif à la chute de l'Empire. En 1815, il obtint la dignité de « Præses magnificus » du « Bataafsch Genootschap » à Rotterdam. Il mourut trois ans après.

**GÈZE (JEAN-MARIE-MICHEL)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Cezau (Gers) le 7 mai 1775, mort à une date inconnue, étudia le droit, et, reçu licencié, acheta une charge d'avoué à Condom. Cet arrondissement le nomma, le 14 mai 1815, par 37 voix sur 54 votants et 112 inscrits, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

**GHAISNE.** — Voy. BOUERMONT (COMTE DE).

**GHEYSSENS (IGNACE)**, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1807, né le 21 mars 1748, mort à une date inconnue, propriétaire à Haerboke-Courtrai, fut élu, le 23 germinal an VI, député du département de la Lys au Conseil des Anciens. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il adhéra à la Constitution nouvelle par la lettre suivante :

« Courtrai, le 3 nivôse an 8<sup>e</sup> de la République.  
« Le citoyen Ignace Gheysens, député au Conseil des Anciens du département de la Lys,  
« Au président de la commission dudit conseil.

« Citoyen collègue,

« Le registre d'acceptation de la nouvelle constitution étant ouvert aujourd'hui à la municipalité de ma commune de Courtrai, j'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de donner mon adhésion à l'acte constitutionnel ; en attendant mon arrivé (sic) à Paris pour signer à cet effet sur le registre ouvert au Conseil des Anciens, je dois vous observer avec franchise que je vois avec peine qu'on présente l'acte constitutionnel à un peuple si généreux et souffrant, et qui doit faire son bonheur, avec si peu d'éclat et solennité.

« Salut et respect,

« IGN. GHEYSSENS. »

Il fut compris le lendemain, 4 nivôse, par le Sénat conservateur, sur la liste des députés au Corps législatif. Il y représenta le département de la Lys jusqu'en 1807.

**GIARD (ALFRED-MATHIEU)**, député de 1832 à 1835, né à Valenciennes (Nord) le 8 août 1816, s'adonna à l'étude des sciences zoologiques. Docteur en médecine et docteur ès sciences, il était professeur de zoologie à la faculté de Lille, quand il se présenta, mais sans succès et sur l'insistance de quelques-uns de ses élèves, le 21 août 1831, comme candidat radical dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Lille, où il n'obtint que

1,353 voix contre 9,244 au candidat opportuniste, M. Gustave Masure, et 2,008 à M. Bernard. Il fut plus heureux lors de l'élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Legrand, démissionnaire : le 3 décembre 1832, les électeurs de la première circonscription de Valenciennes le nommèrent député, au second tour, avec 7,026 voix (13,495 votants, 19,571 inscrits), contre 6,214 voix à M. J. Rousseau. D'un radicalisme très avancé, M. Giard fut l'adversaire des expéditions coloniales ; en février 1834, il interpella le gouvernement sur son attitude peu bienveillante à l'égard des ouvriers grévistes d'Anzin, et demanda vainement qu'on obligeât la compagnie à admettre les réclamations des mineurs. Le 4 octobre 1835, porté sur la liste radicale du département du Nord, il échoua avec 12,780 voix sur 292,696 votants. Depuis cette époque, il s'est consacré à l'enseignement. Transformiste convaincu, il a publié de très importants et très remarquables travaux sur l'*Origine ascidienne des vertébrés*. Maître de conférence à l'École normale supérieure, il est actuellement titulaire de la chaire d'« Histoire de l'évolution des êtres vivants », fondée à la Sorbonne par le conseil municipal de Paris pour exposer et répandre les doctrines de Lamarck et de Darwin.

**GIBERGUES (PIERRE)**, député en 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né le 30 novembre 1740, mort à une date inconnue, était prêtre à Saint-Floret. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 6 septembre 1791, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 12, par 375 voix sur 635 votants ; il siégea parmi les modérés de la majorité. Le 6 septembre 1792, le même département l'envoya siéger à la Convention, le 2<sup>e</sup> sur 12, à la pluralité des voix sur 695 votants. Dans le procès de Louis XVI, Gibergues vota contre l'appel et contre le sursis et répondit au troisième appel nominal : « Je vote pour la mort. » Mais bientôt ses opinions s'adoucirent et il dénonça son collègue Mauro comme ayant participé à l'insurrection jacobine de prairial. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député du Puy-de-Dôme au Conseil des Anciens, par 226 voix sur 487 votants ; il en sortit en mai 1797, et reentra dans la vie privée.

**GIBERT (LOUIS-BERNARD)**, député en 1789, né à Baron (Oise) le 24 février 1749, mort à une date inconnue, était curé de la paroisse de Saint-Martin de Noyon, quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux pour le bailliage de Vermandois. Le 1<sup>er</sup> juillet suivant, il déposa sur le bureau une protestation contre sa comparution à l'Assemblée, en même temps qu'un certain nombre de ses collègues. Le 14 juin 1790, il prit la parole dans la discussion sur la situation et le traitement des vicaires et contribua, le 17 juin suivant, à faire rejeter les amendements en disant : « Plus l'on accorde, plus l'on demande. J'ai été pendant dix ans vicaire à 250 livres et vous voyez que je n'en suis pas plus maigre. » Le 27 décembre de la même année, il prêta le serment constitutionnel ; on perd sa trace après la session.

**GIBERT-DESMOLIÈRES (JEAN-LOUIS)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Paris le 26 juillet 1746, mort à Cayenne (Guyane française) le 2 janvier 1799, appartenait à une famille de juriscultes, d'historiens et d'honores de lettres issue de la Provence, et était

filz de Joseph-Balthazar Gibert (1711-1771), auteur d'importants ouvrages d'érudition. Après avoir été directeur du contentieux à l'administration des domaines, Gibert-Desmolières se trouvait, à l'époque de la Révolution, un des administrateurs généraux de cette régie. Élu, le 28 vendémiaire an IV, par 485 voix (685 votants), député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, il s'y fit d'abord remarquer par ses connaissances économiques et financières, parla sur le paiement en numéraire des droits de douanes, formula un projet pour ouvrir un emprunt viager en forme de toutine, fit autoriser les parents d'émigrés à vendre une partie de leurs biens pour l'acquitte de l'emprunt forcé, fut élu secrétaire de l'assemblée, discuta le projet relatif à la contribution foncière, parla sur le paiement des biens nationaux, sur les monnaies, sur la répartition des contributions personnelle et mobilière, etc. Mais l'ardeur qu'il mit à combattre la plupart des mesures fiscales proposées par le Directoire autant que les sympathies qu'il manifesta pour le parti de la contre-révolution, rendirent Gibert-Desmolières des plus suspects au gouvernement. Les projets, très nombreux, qu'il soumit au Conseil des Cinq-Cents, furent l'objet d'attaques très vives qui ne le découragèrent pas. Il habitait rue de Clichy, et c'est chez lui que se réunissaient les députés soi-disant royalistes, hostiles au Directoire et à Bonaparte; d'où leur nom de « clichyens ». Un agent royaliste, dans un rapport à Louis XVIII, d'octobre 1797, les appelle « un tas d'avocats infatués de leur importance ». Aussi, lors des événements du 18 fructidor, Gibert-Desmolières se vit-il inscrit sur la liste des déportés. Arrêté à Villiers près de Paris, chez sa sœur, où il s'était réfugié, il fut transféré au Temple, et de là dirigé sur Royan, d'où on l'embarqua pour la Guyane. Il arriva à Cayenne le 9 juin 1798, obtint de ne pas être condamné, comme plusieurs de ses codéportés, au séjour de Sinnamari, réussit à louer, à trois lieues de Cayenne, une sorte de métairie où il se fixa, et employa à des essais d'exploitation agricole ce qui lui restait de sa fortune. Il succomba, le 2 janvier 1799, aux suites de l'imprudence qu'il fit en se baignant, entre deux accès de fièvre, dans une rivière dont l'eau était très froide.

**GIBON** (AUGUSTE-LOUIS-MARIE, COMTE DE), député en 1830, né à Redon (Ille-et-Vilaine) le 6 septembre 1786, mort à Redon le 18 avril 1850, suivit la carrière militaire et parvint au grade de capitaine d'infanterie. Maire de Redon, conseiller d'arrondissement et conseiller général d'Ille-et-Vilaine, membre du Comité général d'agriculture, chargé du dépôt des étalons, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, M. de Gibon fut élu, le 23 juin 1830, député du 4<sup>e</sup> arrondissement d'Ille-et-Vilaine (Redon), par 63 voix sur 66 votants et 79 inscrits. Mais il ne crut pas pouvoir se rallier au régime issu de la révolution de juillet, et se démit de son mandat parlementaire par une lettre ainsi conçue :

« Paris, 23 août 1830.

« Monsieur le Président,

« Les événements survenus depuis ma nomination me font regarder mon mandat comme insuffisant. Je crois donc devoir donner ma démission, et je vous prie de vouloir bien la faire agréer à la Chambre.

« Recevez l'assurance de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc...

« Comte DE GIBON,  
député du 4<sup>e</sup> arrondissement d'Ille-et-Vilaine. »

Il ne fit point partie d'autres assemblées.

**GICQUEAU** (MARIE-CLAUDE-DÉSIRÉ DE), représentant en 1849, né à Varades (Loire-Inférieure) le 24 mai 1791, mort à Ancenis (Loire-Inférieure) le 14 juillet 1859, étudia le droit et entra dans la magistrature sous la Restauration : après avoir occupé le poste de procureur du roi près le tribunal d'Ancenis, il donna sa démission en 1830, et exerça la profession d'avoué. D'opinions royalistes, il fut élu par les conservateurs de la Seine-Inférieure, le 13 mai 1849, représentant à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 11, avec 63,855 voix (148,353 inscrits). M. de Gicqueau siégea à droite et s'associa à tous les votes de la majorité conservatrice; puis il se déclara contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et fut, aux premières élections du nouveau Corps législatif, le 29 février 1852, le candidat de l'opposition légitimiste dans la première circonscription de la Loire-Inférieure : il échoua avec 6,396 voix contre 13,934 à M. Garnier, candidat officiel élu, et 416 à M. A. Rivière. Il se retira alors à Ancenis, où il mourut en 1859.

**GICQUEL DES TOUCHES** (ALBERT-AUGUSTE), ministre de la marine en 1877, né à Brest (Finistère) le 10 avril 1818, fils d'un capitaine de vaisseau, fut destiné à la marine, devint enseigne en 1838, lieutenant de vaisseau en 1843, capitaine de frégate le 8 mai 1850, et capitaine de vaisseau le 9 août 1858. Il exerça plusieurs commandements, notamment dans la Méditerranée, fut chef d'état-major de l'escadre d'évolutions, et remplit au ministère de la Marine les fonctions de directeur du personnel. Contre-amiral le 6 avril 1867, et vice-amiral le 3 août 1875, il dirigea une division navale dans la Méditerranée (1867), fit, en 1870, devant la commission d'enquête sur la marine marchande, une déposition remarquée en faveur du maintien de l'inscription maritime, fut nommé préfet maritime à Lorient, et, en raison de ses opinions conservatrices bien connues, fut appelé à prendre, dans le cabinet du 16 mai 1877, le portefeuille de la Marine. Il tomba avec ses collègues du ministère, le 22 novembre, retourna à son poste et ne s'occupa plus de politique. Grand-officier de la Légion d'honneur du 27 décembre 1872. On a de lui une brochure sur le *Recrutement des équipages de la flotte*.

**GIDOUIN** (LOUIS), député en 1789, né à Monnerville (Seine-et-Oise) le 12 octobre 1727, mort à Etampes le 15 février 1804, propriétaire à Etampes, fut élu, le 15 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage d'Etampes. Il eut dans l'Assemblée constituante un rôle effacé, qui n'a pas laissé de traces au *Moniteur*.

**GIERA** (PIERRE-PAUL), député au Corps législatif de 1809 à 1811, né à Livourne (Italie) en 1757, mort à Livourne le 11 avril 1811, négociant dans cette ville, fut, le 5 juillet 1809, nommé député du nouveau département de la Méditerranée au Corps législatif impérial. En vertu de cette nomination, faite directement par l'empereur sur une liste présentée par le préfet, Giera siégea jusqu'en 1811.

**GIEURÉ (ALBIN)**, député de 1885 à 1886, né à Castets (Landes) le 26 décembre 1844, était rédacteur en chef du journal conservateur *l'Adour*, lorsqu'il fut élu (4 octobre 1885), le 3<sup>e</sup> sur la liste monarchiste, députés des Landes, par 37,314 voix (71,339 votants, 83,874 inscrits). Mais l'élection des Landes fut invalidée, et, au scrutin définitif du 14 février 1886, M. Gieuré se représenta, sans succès, ainsi que ses quatre collègues: il obtint pour sa part 33,925 voix sur 72,400 inscrits.

**GIGAULT-CRISENOY (ACHILLE-ETIENNE-MARIE)**, député au Conseil des Anciens, né à Paris en 1760, mort à une date inconnue, était conseiller au parlement de Paris avant la révolution. Le 22 germinal an V, il fut élu député de Seine-et-Marne au Conseil des Anciens. A la séance du 15 thermidor, il proposa d'approuver la résolution tendant à donner à divers ministres la faculté de déléguer, pour les dépenses extraordinaires de leurs départements, les quatre derniers sixièmes du dernier quart des domaines nationaux soumissionnés. Trois jours plus tard, le 18 thermidor, le conseil approuva cette résolution sur le rapport de Gigault-Crisenoy.

**GIGON-LABERTRIE (STANISLAS)**, député de 1839 à 1848, représentant en 1848 et 1849, né à Vimoutiers (Orne) le 28 octobre 1794, mort à Vimoutiers le 9 novembre 1861, était maire de sa ville natale et membre du conseil général de l'Orne, lorsqu'il fut élu, le 2 mars 1839, par le 4<sup>e</sup> collège de ce département (Gacé), membre de la Chambre des députés, avec 210 voix sur 373 votants, contre 161 à Goupil de Préfelne, député sortant. Il prit place à gauche, dans les rangs de l'opposition dynastique, suivit la politique d'Odilon Barrot, et combattit de ses votes, sans paraître à la tribune, le gouvernement de Louis-Philippe. Réélu le 9 juillet 1842, par 268 voix (420 votants, 516 inscrits), contre 148 à Goupil de Préfelne, puis, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 251 voix (419 votants, 545 inscrits), contre 126 au même concurrent, il continua d'opiner avec la minorité libérale. L'état de sa santé ne lui permit pas de prendre une part bien active aux travaux parlementaires. Après la révolution de février, M. Gigon-Labertrie fut nommé représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante, le 3<sup>e</sup> sur 11, par 89,081 voix (98,914 votants, 122,951 inscrits). Il fit partie du comité de l'administration, et vota presque toujours avec le parti conservateur: pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs. Absent par maladie pendant le reste de la session, il fut réélu, le 13 mai 1849, représentant de l'Orne à la Législative, le 5<sup>e</sup> sur 9, par 42,275 voix (94,068 votants, 126,096 inscrits). Il siégea à droite et s'associa aux actes de la majorité, jusqu'à l'époque de sa mort survenue (9 novembre 1851) trois semaines avant la fin de la législature.

**GIGUET (HONORÉ-ANTHELME)**, député depuis 1883, né à Corbonod (Ain) le 13 janvier 1834, se fit recevoir avocat, mais s'occupait surtout de la culture de ses propriétés. Republicain sous l'Empire, il fut nommé (novembre 1870) procureur de la République à Gex, et démissionna à la chute de Thiers (24 mai 1873). Conseiller général du canton de Seyssel depuis 1871, il fut élu député de l'arrondissement de Belley à

l'élection partielle du 25 novembre 1883, par 12,680 voix sur 17,582 votants et 23,449 inscrits, contre 4,577 voix à M. Edouard Portalis, en remplacement de M. Roselli-Mollet, décédé. M. Thévenot, alors avocat à Lyon, depuis député et ministre, lui avait prêté dans les réunions publiques le concours le plus actif. Sans se faire inscrire à aucun groupe, M. Giguet siégea au centre de la gauche et soutint les ministères au pouvoir. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste de concentration républicaine de l'Ain, il fut réélu, le 1<sup>er</sup> sur 6, par 44,474 voix sur 76,043 votants et 103,649 inscrits. M. Giguet a repris sa place à gauche, a voté l'expulsion des princes et s'est prononcé, dans la dernière session: pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889). pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution.

**GILART.** — Voy. KERANFLECH (DE).

**GILBERT (FRANÇOIS-HILAIRE)**, député au Corps législatif de l'an VIII, né à Châtellerault (Vienne) le 18 mars 1757, mort à Seignenicolano (Espagne) le 6 septembre 1800, fils d'un procureur du bailliage de Châtellerault, fut envoyé à Paris, à quatorze ans, au collège de Montaigu; la vivacité de son caractère l'obligea de changer de collège; il passa à celui du cardinal Lemoine, puis il entra contre son gré chez un procureur; ses parents lui ayant supprimé sa pension, il vécut quelque temps dans la misère. La lecture de Buffon lui donna le désir d'étudier l'anatomie du cheval. Necker, à qui il s'était présenté avec assurance, le fit entrer gratuitement à l'école d'Alfort, où il devint bientôt secrétaire particulier du directeur. Trois ans après, il fut nommé professeur à l'École, puis il entra à l'Institut, lors de sa réorganisation, dans la section d'économie rurale et d'art vétérinaire. On lui doit l'organisation des établissements agricoles de Sceaux, de Versailles et de Rambouillet; dans cette dernière station il s'occupait principalement de l'élevage des mérinos et fut même envoyé en mission en Espagne, en 1797, pour y acquérir des béliers. Mais sa mission rencontra beaucoup de difficultés. Le 4 nivôse an VIII, élu par le Sénat conservateur membre du Corps législatif, il ne put siéger, l'acquisition des moutons mérinos le retenant encore en Espagne. Les fatigues du voyage lui donnèrent bientôt une fièvre maligne à laquelle il succomba en quelques jours. On a de lui: *Traité des maladies charbonneuses des animaux et des moyens de les guérir* (an I I); *Traité des prairies artificielles* (1790), etc.

**GILBERT (ANDRÉ-PIERRE-ARMAND-PASCAL)**, député de 1885 à 1889, né à Sernillac (Charente-Inférieure) le 5 avril 1830, fit son droit, s'établit banquier à Blaye (1863), devint président du tribunal de commerce de cette ville, conseiller municipal (1865) et adjoint au maire (1870), fut porté (4 octobre 1885) sur la liste républicaine opportuniste de la Gironde, et élu, au second tour de scrutin, député de ce département, le 8<sup>e</sup> sur 11, par 88,734 voix (162,286 votants, 203,661 inscrits). Il prit place à gauche, à l'Union républicaine, vota contre l'amnistie, contre la révision intégrale de la Constitution, soutint les divers ministères de la législature, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février



1889), et se prononça pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. Gilbert est propriétaire de plusieurs crus importants du Blayais, et s'est efforcé avec succès de reconstituer, à l'aide de plants américains greffés, ses vignes phylloxérées. Officier d'Académie (1882).

**GILBERT-BOUCHER** (CHARLES-GUSTAVE), sénateur de 1876 à 1885, né à Paris le 29 mai 1819, mort à Luzarches (Seine-et-Oise) le 6 janvier 1885, étudia le droit, et, après avoir exercé la profession d'avocat, entra dans la magistrature, le 6 juin 1847, comme substitut au tribunal d'Auxerre. Commissaire du gouvernement au tribunal d'Avallon le 20 mars 1848, il passa ensuite à Provins en qualité de substitut du procureur de la République. Il refusa, après le coup d'Etat de décembre 1851, de se rendre en disgrâce à Villeneuve-d'Agon; mais il fut réintégré, quelques années plus tard, dans la magistrature impériale, et nommé, le 13 octobre 1859, procureur impérial à Sens, d'où il passa à Meaux en 1861; puis il devint juge au tribunal civil de la Seine le 30 août 1865. Beau-frère de M. Henri Didier, ancien député, et professant, comme lui, des idées libérales, il fut nommé, après le 4 septembre 1870, conseiller à la cour de Paris, tandis que M. Didier acceptait le poste de procureur de la République. Membre du conseil général de Seine-et-Oise pour le canton de Luzarches, M. Gilbert-Boucher devint en 1871 président de ce conseil, se déclara pour la politique de Thiers, et adhéra à la Constitution de 1875, dans un discours où il disait: « L'Assemblée nationale a établi et consacré le gouvernement républicain. C'est un devoir pour nous de nous conformer à ces lois, et je suis bien convaincu que personne parmi nous ne songera à se soustraire aux obligations qu'elles imposent. » Porté sur la liste républicaine modérée, aux élections sénatoriales du 30 mai 1876, dans le département de Seine-et-Oise, avec MM. Léon Say et Feray, il fut, malgré l'opposition de M. Buffet, alors vice-président du conseil des ministres, élu sénateur, le 3<sup>e</sup> et dernier, par 449 voix (783 votants). Il prit place au centre gauche et vota avec les républicains de la Chambre haute, par exemple: contre la demande de dissolution de la Chambre des députés (22 juin 1877). M. Gilbert-Boucher appuya le ministère parlementaire de Dufaure et continua de voter, après le renouvellement partiel de 1879, avec la fraction la plus conservatrice de la majorité sénatoriale. Réélu sénateur de Seine-et-Oise, le 8 janvier 1882, par 442 voix sur 783 votants, il prêta son concours aux divers ministères opportunistes de la législature, fut admis à la retraite comme conseiller à la cour de Paris le 26 novembre 1885, et mourut peu après, à Luzarches. Il fut remplacé au Sénat, le 4 avril 1886, par M. Maze.

**GILBERT DES AUBINEAUX** (JEAN), député en 1791, né à Bordeaux (Gironde) le 28 octobre 1753, mort à Jonzac (Charente-Inférieure) le 22 juillet 1819, était fils d'un ancien trésorier de France au bureau des domaines à Bordeaux. Il était propriétaire aux Grois quand il fut élu, le 1<sup>er</sup> septembre 1791, député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, le 10<sup>e</sup> et dernier, par 289 voix sur 421 votants. Il n'eut qu'un rôle assez effacé dans cette assemblée. Le 17 octobre 1795, il obtint 53 voix à l'élection

des juges au tribunal civil de la Charente-Inférieure; nommé, le 8 juin 1800, membre du conseil général, dont il fit partie jusqu'en 1807, et, en 1808, juge de paix de Mirambeau, il occupa ce poste jusqu'à sa mort, ayant refusé les fonctions de conseiller à la cour de Poitiers auxquelles il avait été appelé le 19 mai 1811. Il mourut d'une attaque d'apoplexie.

**GILBERT DE VOISINS** (PIERRE-PAUL-ALEXANDRE, COMTE), pair des Cent-Jours, député de 1822 à 1824, pair de France, né au château de Grosbois près Paris le 23 avril 1773, mort à Paris le 20 avril 1843, appartenait à une vieille famille de noblesse parlementaire. Son père, président à mortier au parlement de Paris, mourut sur l'échafaud en 1792. Il émigra, vit séquestrer sa fortune de plus de dix millions, et servit dans l'armée de Condé comme aide-camp du duc d'Uzès. Lorsqu'il voulut rentrer en France, en 1801, l'ex-évêque d'Arras, de Conzié, qui présidait le conseil du comté d'Artois, lui dit: « Ce n'est pas d'un émigré apostat qu'on fera un président à mortier. » Il rentra quand même, fut nommé (1806) juge suppléant au tribunal de la Seine, juge à la cour d'appel (1807), président de chambre (1810), maître des requêtes au conseil d'Etat et chevalier de la Légion d'honneur (1813). Chef d'escadron d'état-major de la garde nationale de Paris, il se battit à la barrière du Trône (1814) et se rallia immédiatement aux Bourbons. Grâce à l'influence de M. Beugnot qui avait été, sous la Révolution, emprisonné avec son père, il fut envoyé, par le gouvernement de la Restauration, comme commissaire dans la 12<sup>e</sup> division (Deux-Sèvres et Vendée), où il se fit remarquer par sa bienveillance. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma (1815) premier président à la cour de Paris, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'honneur, pair des Cent-Jours (2 juin) et comte de l'Empire. L'acceptation de ces dignités lui valut une disgrâce complète sous la seconde Restauration; il fit alors de l'opposition constitutionnelle, et, aux élections du 9 mai 1822, candidat libéral dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral des Deux-Sèvres (Parthenay), fut élu député par 217 voix sur 405 votants et 499 inscrits, contre 174 voix à M. d'Abbadie. Il prit place à gauche, parla sur le budget de 1823, attaqua les Jésuites, et collabora au *Constitutionnel*. Aux élections du 25 février 1824, ayant cessé d'être éligible, pour avoir employé ce qui lui restait de sa fortune à l'acquiescement de services rendus autrefois à son père, il ne se représenta pas, et recueillit encore 18 voix contre 286 à M. Agier, élu, et 13 à M. d'Abbadie. Il s'occupa alors d'études de législation. Il était en Angleterre au moment des journées de juillet; il rentra à Paris, se rallia à la monarchie nouvelle, et fut nommé, dès le 17 août 1830, conseiller à la cour de Cassation. Louis-Philippe le fit entrer à la Chambre des pairs, le 9 novembre 1831, et joignit à ce titre ceux de colonel de la garde nationale, d'officier de la Légion d'honneur, et de membre du conseil du domaine privé. Son dévouement à la monarchie de juillet persista jusqu'à sa mort. Un de ses fils épousa Mlle Tagliani, une étoile de la danse à l'Opéra. On a de M. Gilbert de Voisins: *Procédure suivie au parlement de Paris contre l'institut et les constitutions des Jésuites* (1823); *Des empiètements du conseil d'Etat sur les tribunaux* (1824), etc.

**GILLIAU** (PIERRE-JEAN), député au Con-

seil des Cinq-Cents, né à Aizenay (Vendée) le 16 mai 1751, mort à une date inconnue, était avocat à Talmond (Vendée) avant la Révolution. Un des délégués de l'assemblée primaire de Talmond pour procéder à l'élection des membres de l'administration départementale de la Vendée (29 juin 1790), il fut nommé, sous le Directoire, juge au tribunal civil de la Vendée, et fut élu, le 24 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Il ne se montra pas hostile au coup d'Etat de brumaire et fut promu, le 24 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Poitiers.

**GILLAND (JÉRÔME-PIERRE)**, représentant du peuple en 1849, né le 18 août 1815, mort à Château-Thierry (Aisne) le 12 mars 1854, exerçait le métier de serrurier. Porté sur la liste du parti démocratique de Seine-et-Marne pour les élections à la Législative, il fut élu, le 13 mai 1849, le 6<sup>e</sup> sur 7, représentant de ce département, par 26,599 voix (70,887 votants, 98,983 inscrits). Il prit place à gauche, vota avec la Montagne : contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai sur le suffrage universel, etc., se montra l'adversaire de la politique de l'Élysée, et rentra dans la vie privée en 1851.

**GILLET (RENÉ-MATHURIN)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Broons (Côtes-du-Nord) le 28 juin 1762, mort à Paris le 4 novembre 1795, était avocat à Rochefort-en-Terre avant la Révolution. La ville de Rochefort le délégua, en 1790, à l'assemblée de Pontivy, et il devint, la même année (mai), membre de l'administration centrale du Morbihan. Élu, le 5 septembre 1791, 2<sup>e</sup> député suppléant du Morbihan à l'Assemblée législative, il ne fut pas appelé à y siéger, fut nommé, sept jours après, procureur général syndic du département, et fut élu, le 9 septembre 1792, député du Morbihan à la Convention, le 6<sup>e</sup> sur 8, à la pluralité des voix sur 402 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, refusa l'appel et le sursis, mais répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Inaccessible à la crainte, je n'ai consulté que l'intérêt de la République. Louis a mérité la mort, puisqu'il a conspiré contre la liberté; mais convaincu que le supplice est inutile et dangereux, que sa mort ferait passer toutes les prétentions de la royauté sur la tête d'un fils dont nul crime n'a encore flétri l'innocence, je vote pour la détentation perpétuelle, sauf à la changer en bannissement, si les circonstances le permettent. » Envoyé en mission dans l'Ouest, il destitua les administrateurs, fit arrêter les juges, et protesta, de Lorient, contre l'arrestation des Girondins au 31 mai 1793; il était à Nantes avec Merlin, lorsque les Vendéens qui menaçaient la ville offrirent une capitulation des plus honorables, pourvu qu'on leur livrât les deux représentants. Ceux-ci prirent peur; ils se préparaient à fuir quand la foule coupa les rênes de leurs chevaux; ils s'enfermèrent alors, pendant que le maire Baco sauvait courageusement la ville. Le siège levé, Gillet se vengea de sa frayeur en destituant le général Beysser, en attaquant Baco, et en faisant envoyer Carrier à Nantes. Il suivit quelque temps les armées de la République en Vendée, puis fut envoyé, en 1794, à l'armée de la Moselle; là, il dénonça un complot dans la 173<sup>e</sup> demi-brigade, se chargea de transmettre à la Convention les bulletins de victoires, puis, lors de la marche dans le Hainaut, après la

bataille de Fleurus, donna de curieux détails sur l'état moral du pays, et fit preuve de certains talents de stratège. Encore en mission au moment du 9 thermidor, il prit vite parti contre les vaincus, et il écrivait, dès le 13 : « J'ai eu le malheur d'avoir pour collègue le scélérat de Saint-Just. » Il prit place au nouveau comité de salut public, et fut chargé de la direction de la force armée à Paris au moment de l'insurrection de prairial an III. Il alla ensuite en mission à l'armée de Jourdan, et, le 21 vendémiaire an IV, fut élu par le département du Morbihan député au Conseil des Cinq-Cents, à la pluralité des voix sur 132 votants. Il mourut à Paris, moins d'un mois après.

**GILLET (JEAN-CLAUDE-MICHEL)**, député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunal, né à Argenteuil (Seine-et-Oise) le 7 mars 1759, mort à Paris le 3 septembre 1810, fit ses études au collège de Meaux, sous la surveillance de son oncle, chanoine de la cathédrale. En 1783, il succéda à son père, qui avait été pendant quarante ans procureur fiscal à Argenteuil. Électeur en 1789, procureur-syndic du district de Saint-Germain-en-Laye en 1790 et 1791, accusateur public près le tribunal criminel de Seine-et-Oise en 1792, c'est en cette qualité qu'il poursuivit les fameuses bandes de « chauffeurs » qui répandaient l'effroi dans la région. Il fut élu, le 25 germinal an VII, député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents, et, favorable au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunal. Décoré de la Légion d'honneur le 25 frimaire an XIII, il entra, le 28 septembre 1807, comme conseiller maître, à la cour des Comptes, et fut créé chevalier de l'Empire le 3 juin 1808. Membre de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise.

**GILLET (RENÉ-ANTOINE-JOSEPH)**, député de 1835 à 1839, né à Ligny (Meuse) le 5 août 1845, étudia la médecine et passa en 1870 les examens du doctorat. Maire de Beuzée (1875), où il exerçait sa profession depuis 1871, conseiller général de la Meuse pour le canton de Thiaucourt (1889), il dut à l'intérêt qu'il avait pris à l'établissement de chemins de fer d'intérêt local d'être porté dans la Meuse, le 4 octobre 1885, sur la liste des candidats opportunistes, et fut élu député, le 4<sup>e</sup> et avant-dernier, au second tour de scrutin, par 37,967 voix (70,523 votants, 83,103 inscrits). M. Gillet siégea dans la majorité et vota : contre la révision intégrale de la Constitution, pour l'expulsion des princes, pour les ministères Rouvier et Tirard, et, à la fin de la législature, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**GILLET-BARBA (JEAN-ANTOINE)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1824 à 1827, né à Vitry-le-François (Marne) le 25 décembre 1766, mort à Vitry-le-François le 28 janvier 1859, étudia le droit et entra dans la magistrature. Il remplissait les fonctions de procureur-impérial à Vitry-le-François, lorsqu'il fut élu (13 mai 1815) représentant à la Chambre des Cent-Jours par cet arrondissement, avec 59 voix (77 votants) contre 15 voix au colonel Sausset. Ses votes durant cette courte législature